



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SAINT-BRIEUC, LE 30 SEPTEMBRE 2024

INSERTION

LE DÉPARTEMENT ET TERRES D'ARMOR HABITAT SIGNENT UNE
CONVENTION EN FAVEUR DE L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Ce lundi 30 septembre, le Département des Côtes d'Armor et le bailleur social Terres d'Armor Habitat ont signé une convention de partenariat pour le développement de clauses sociales dans la commande publique. Cette convention a pour objectif de développer l'offre d'insertion dans les marchés publics de Terres d'Armor Habitat.

Afin de répondre aux orientations du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) du Département, mais aussi au Plan national des achats durables, le Conseil départemental des Côtes d'Armor et le bailleur social Terres d'Armor Habitat mobilisent plusieurs dispositifs et actions d'insertion socio-professionnelle au bénéfice des publics éloignés de l'emploi. Parmi eux, l'intégration de clauses d'insertion sociale dans les marchés publics.

« La commande publique n'est pas l'outil qui vient spontanément à l'esprit pour évoquer la préservation de l'environnement, la défense d'une politique sociale et la promotion d'une démarche citoyenne. Elle constitue pourtant un levier stratégique en la matière. C'est pourquoi le Département s'est doté, depuis 2023, d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) afin de garantir une commande publique durable et responsable, au service de l'humain et de l'environnement. La convention que nous signons aujourd'hui avec Terres d'Armor Habitat se situe dans cette même dynamique puisqu'elle favorisera le développement d'une offre d'insertion socio-professionnelle encore plus fournie », se réjouit **Christian Coail**, président du Conseil départemental.

« Depuis 100 ans, Terres d'Armor Habitat s'engage pour les costarmoricaines et costarmoricains, à différents niveaux. D'abord, l'office investit près de 50 millions annuellement, qui bénéficient à plus de 90% à des entreprises costarmoricaines. Ensuite, son action passe par l'insertion de nos locataires. En effet, nous logeons des personnes aux profils variés : jeunes étudiants, jeunes travailleurs, personnes en situation de handicap, personnes en recherche d'emploi, saisonniers, retraités... Enfin, suite à la signature de la présente convention, les marchés publics de Terres d'Armor Habitat présentent désormais des clauses d'insertions sociales : elles stipulent des conditions d'exécutions des marchés publics en faveur de l'insertion, incitent les entreprises attributaires des marchés à s'engager en faveur des publics éloignés de l'emploi et assurent une collaboration étroite avec le Département sur ces sujets », ajoute **Gaëlle Routier**, présidente de Terres d'Armor Habitat.

Concrètement, suite à la signature de la convention, le bailleur social Terres d'Armor Habitat mettra en place les procédures utiles pour favoriser toutes les actions à caractère social dans ses marchés, notamment par la mise en œuvre de conditions d'exécution, et l'incitation des entreprises attributaires des marchés de réaliser des actions de progrès social en direction des personnes éloignées de l'emploi.

De son côté, le Département des Côtes d'Armor s'engage à jouer un rôle d'interface entre les acteurs concernés, de conseil et d'accompagnement de Terres d'Armor Habitat tout comme auprès des entreprises attributaires et soumissionnaires des marchés, a collectivité mobilisera par ailleurs des acteurs de l'emploi et de suivi des publics jusqu'à la fin de période d'intégration dans l'emploi.

La convention ne contient aucune disposition financière et est établie pour une durée d'un an.



CONTACT PRESSE

Direction de la Communication
Marion Sevenier
marion.sevenier@cotesdarmor.fr
02 96 77 69 55 / 07 64 70 03 83